



Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Wilaya de la Région de Rabat - Salé - Kénitra
Préfecture de Skhirate - Témara

COMITÉ PRÉFECTORAL D'URBANISME

PROCÈS-VERBAUX

DES COMMISSIONS D'INSTRUCTION

1. Commune : Harhoura
2. Numéro du dossier : 46/18
3. Maître d'ouvrage : Construction d'une villa
4. Maître d'oeuvre : Association Al Yafae
5. Références foncières : 14509/78
6. Nature du Projet (GP)* : _____
7. Document d'urbanisme : _____

Han hema : 76/18

18/10/2018

Suite à l'article 44 de la loi 12-90
Le projet ne soulève plus d'objection, sous réserve de:

N.B : la P.H ne sera délivrée qu'après la réception provisoire
d'équipement du bâtiment.

- 1) Assurer le suivi des procédures judiciaires et fiscales du Trava
- 2) Rapporter les prestations de service rendues à l'ANUP

Handwritten signature
18/10/2018

DATE DE LA COMMISSION :

Avis favorable:

Avis favorable S/R:

A reprogrammer :

Sursis à statuer :

DATE DE LA COMMISSION :

Avis favorable:

Avis favorable S/R:

A reprogrammer :

Sursis à statuer :

DATE DE LA COMMISSION :

Avis favorable:

Avis favorable S/R:

A reprogrammer :

Sursis à statuer :

Préfecture

Observations

Noms & Emargement

Le 12.07.2018

Vu que le plan support du projet de construction d'une villa en question est un lotissement agréé et initialement autorisé N-V sans aucune modification et qui fait actuellement l'objet d'un projet modificatif en cours d'étude au niveau du C.A.P., il y a lieu d'attendre la conclusion de la commission locale de G.P.

Le 10.10.2018

Dossier à reprogrammer pour complément d'étude

18.10.2018

Suite au plan de masse modificatif précité mentionné la partie des lots de villas telle que autorisée par le plan autorisé N-V sans aucune modification aux suggestions émanant de l'article 44 de la loi 25-90, suite au plan modificatif et plan coté précité, sans objection par le projet

Handwritten signatures and initials in the right margin, including 'M. Boump' and 'M. Boump'.

DATE DE LA COMMISSION : 12.07.2018 : Défausse

Avis favorable:

Avis favorable S/R:

A reprogrammer:

Sursis à statuer:

DATE DE LA COMMISSION : 10.10.2018

Avis favorable:

Avis favorable S/R:

A reprogrammer:

Sursis à statuer:

DATE DE LA COMMISSION : 18.10.2018

Avis favorable:

Avis favorable S/R:

A reprogrammer:

Sursis à statuer:

Commune D: 76/18

Observations

Noms & Emargement

12/07/2018

Un peu le terrain support du projet fait l'objet d'une modification en cours d'attente il ya lieu d'attendre les conclusions de la Commission C.P. Sursis à statuer

18/10/2018 :

- suite ~~la~~ l'article 44 de la loi 12/90.
- le projet ne soulève plus d'objection
N.B; Le P.H. ne sera délivrée d'après l'acceptation des travaux d'équipement en l'absence

DATE DE LA COMMISSION :

Avis favorable:

Avis favorable S/R:

A reprogrammer:

Sursis à statuer:

DATE DE LA COMMISSION :

Avis favorable:

Avis favorable S/R:

A reprogrammer:

Sursis à statuer:

DATE DE LA COMMISSION :

Avis favorable:

Avis favorable S/R:

A reprogrammer:

Sursis à statuer: